



L'isolation acoustique se caractérise par trois types d'isolation différents - Isolation acoustique

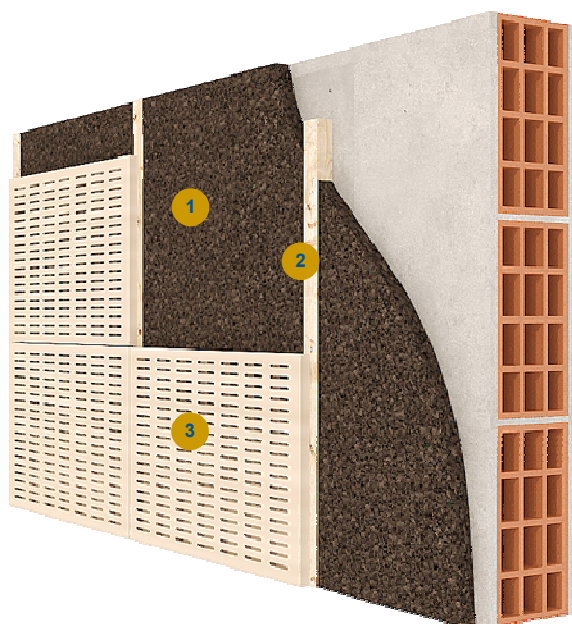
La CORRECTION ACOUSTIQUE consiste à réduire le niveau sonore, en dB (décibels) d'un environnement, ainsi qu'à réduire le temps de réverbération des sons. L'aggloméré noir de liège expansé

se révèle un excellent matériaux pour la correction acoustique de certains locaux, tels que salles de théâtre, salles de classe, salles de spectacles, Salles de réunion, etc. L'aggloméré noir de liège expansé

réduit le niveau sonore par un effet d'absorption, permettant la réduction des temps de réverbération.



CORRECTION ACOUSTIQUE



- 1 Aggloméré de liège expansé - ICB 2 Ossature 3 Panneau ajouré

Avantages

Excellente efficacité dans la correction acoustique

Réduction significatif des bruits aériens et de percussion

Empêche la propagation des vibrations

Coef. absorption p/500Hz

ICB 50mm = 0,40